

## SAOÛ/VALENCE

# Les électro-hyper-sensibles devant le tribunal P.4

### JUSTICE Le conseil général estime que la forêt de Saoû est occupée illégalement

## Les électro-hyper-sensibles au tribunal

#### SAOÛ/VALENCE

L'ambiance devrait être particulière ce matin au tribunal de grande instance de Valence. Car en préambule de leur assignation en référé pour occupation illégale de la forêt de Saoû, les électro-hyper-sensibles (EHS) ont fait une requête auprès du tribunal.

Leur permettre de se défendre dans les meilleures conditions en "neutralisant toutes les irradiations électromagnétiques". Autrement dit, les EHS demandent que tous les téléphones mobiles, les ordinateurs portables et les micros sans fil soient coupés le temps du-

rant lequel sera examiné leur cas. Le greffe du tribunal indique qu'il ne devrait pas y avoir de problème, les salles n'étant pas équipées de matériel émettant des ondes.

Sur les faits, les EHS, qui seront représentés par l'association Next-up, ont trouvé refuge dans des tentes et des caravanes installées dans la forêt de Saoû. Le seul endroit où ils seraient à l'abri de la nocivité des ondes.

Mais le conseil général, propriétaire de la forêt, estime que l'occupation du site est illégale et même dangereuse. Les deux parties sont convoquées ce matin à partir de 9 heures.

Stéphan DUDZINSKI



Le tribunal examine le cas des EHS de Saoû ce matin à Valence. DL/S.MARC.